ATTESTATION DE VERIFICATION D'UN SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE

ubbeo

Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 et modifié par l'arrêté du 18 août 2025

N° 10648

Echéance de validité de l'attestation (1): **12/02/2027**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 1224271039.1 du 01/04/2019

Vérificateur:

VPL-HOSTUN

les fauries

26730 HOSTUN

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **90 km/h**

Catégorie véhicule: N3

Marque véhicule: MERCEDES

Type véhicule: G1833KN39C

N° de Chassis: WDB9525031L375919

N° d'Immatriculation: DF-944-SB

Exploitant:

Fait le: 13/02/2026 Lieu: HOSTUN

Le contrôleur: MARIE Igor

Signature :

VPL
Les Fauries 3 Route Départementale 1532
26730 Hostun
Tél : 09 60 42 30 29
SIREN : 436 280 655 R.C.S.
FR : 2602.436280655